

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7
DE LA RÉGIE**

RÉPONSE À LA QUESTION 2

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
 HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION SUR LA DEMANDE RELATIVE AUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
 DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2016-2017**

CHARGES D'EXPLOITATION

2. **Références :** (i) Pièce B-0075, p. 49 et 50;
 (ii) Pièce B-0099, p. 43.

Préambule :

(i) « Le tableau R-26.3 présente la prévision neuf mois réels et trois mois projetés (9-3) pour l'année 2015 des « Services professionnels et autres » selon les « Activités de bases » et les « Éléments spécifiques ».

**TABLEAU R-26.3
 RÉEL ET PROJECTION DES
 « SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES » (M\$)**

	2015		
	Neufs mois réels	Trois mois projetés	Total
Activités de base	39,8	30,9	70,7
Éléments spécifiques	17,1	13,4	30,5
Total	56,9	44,3	101,2

Comme le démontre le tableau R-26.3, la prévision 9-3 des charges de « Services professionnels et autres » totalise 101,2 M\$. Cette prévision présente une réduction de 7 M\$ comparativement aux 108,2 M\$ de l'année de base 2015. Cet écart s'explique par une réduction des coûts liés aux interventions en efficacité énergétique, principalement ceux associés au volet Sensibilisation intégrée pour le marché résidentiel. De plus, le déploiement du programme Charges interruptibles résidentielles ne débutera qu'en 2016. Son repositionnement dépendra des nouvelles orientations du prochain plan stratégique de l'entreprise, qui auront possiblement des impacts sur les modalités et les coûts éventuels du programme.

Le Distributeur tient toutefois à préciser que les besoins présentés à l'année témoin 2016 pour les interventions en efficacité énergétique demeurent les mêmes.

La prévision de 101,2 M\$ est la somme de 56,9 M\$ pour les neuf mois réels de l'année 2015 et de 44,3 M\$ pour les trois mois projetés. Historiquement, les charges totales des trois derniers mois de l'exercice financier sont d'environ 30 M\$. L'écart s'explique par un montant de l'ordre de 14 M\$ de charges prévues en « Services professionnels et autres » dont les services seront réalisés par des fournisseurs internes et imputés en facturation interne. »

(ii) « Le tableau R-14.1 présente l'information demandée pour les années 2010 à 2015.

TABLEAU R-14.1 :
RÉEL ET PROJECTION DES
« SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES » (M\$)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Réel au 30 sept.	38,2	48,0	54,4	53,8	57,3	56,9
Réel/Prévision 3 mois	30,1	29,8	34,7	28,6	34,5	44,3
Total	68,3	77,8	89,1	82,4	91,8	101,2

La moyenne des charges totales pour les trois derniers mois des exercices financiers 2010 à 2014 est de 31,5 M\$, comparativement à environ 30 M\$ prévus en 2015 en excluant 14 M\$ de charges provenant de services effectués par des fournisseurs internes, soit :

- les coûts de mise en conformité de quatre cours à poteaux (7 M\$);
- les coûts de décontamination des deux déversements en réseaux autonomes survenus en 2015 (4 M\$);
- les coûts de mise en conformité des parcs à carburant dans les centrales en réseaux autonomes (3 M\$).

La prévision pour les trois derniers mois de 2015 est donc comparable à la moyenne historique de 2010 à 2014.

[...]

La prévision des charges de services partagés ne comprend que les montants prévus selon les ententes client - fournisseur. Le Distributeur prévoit, à la rubrique « Services professionnels et autres », les services qui seront rendus par les fournisseurs internes mais pour lesquels aucune entente client - fournisseur n'est prévue. Les coûts réels sont constatés dans les charges de services partagés, et donc ne font pas partie de l'historique des charges réelles des trois derniers mois de l'exercice financier. » [nous soulignons]

Demandes :

2.1 Veuillez déposer la mise à jour du tableau R-26.3 (référence (i)) et du tableau R-14.1 (référence (ii)) selon la prévision 11 mois réels et 1 mois projeté pour l'année 2015. Veuillez expliquer les écarts entre la prévision 11 mois réels et 1 mois projeté 2015 et la prévision 9 mois réels et 3 mois projetés 2015, en distinguant les montants réels et les mois projetés, ainsi que les écarts entre la prévision 11 mois réels et 1 mois projeté 2015 et le montant autorisé 2015.

Réponse :

1 **Le tableau R-2.1-A présente le montant réel au 30 septembre des charges en**
 2 **« Services professionnels et autres » pour les années 2010 à 2015 ainsi que**
 3 **celui au 30 novembre pour l'année 2015. Le tableau présente également le**
 4 **montant réel des trois derniers mois des années 2010 à 2014, la prévision**
 5 **pour les trois derniers mois de 2015 ainsi que la prévision du dernier mois de**
 6 **2015.**

TABLEAU R-2.1-A :
RÉEL ET PROJECTION DES « SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES » (M\$)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 9/3	2015 11/1
Réel au 30 sept./30 nov.	38,2	48,0	54,4	53,8	57,3	56,9	70,1
Réel/Prév. 3 mois/Prév. 1 mois	30,1	29,8	34,7	28,6	34,5	44,3	21,5
Total	68,3	77,8	89,1	82,4	91,8	101,2	91,6

1 Le tableau R-2.1-B présente la prévision neuf mois réels et trois mois projetés
2 (9-3) ainsi que la prévision onze mois réels et un mois projeté (11-1) pour
3 l'année 2015 des « Services professionnels et autres » selon les « Activités de
4 base » et les « Éléments spécifiques ».

TABLEAU R-2.1-B :
RÉEL ET PROJECTION DES « SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES » (M\$)

	D-2015-018	2015			2015		
		Neuf mois	Trois mois	Total	Onze mois	Un mois projeté	Total
Activités de base	54,6	39,8	30,9	70,7	51,5	13,5	65,0
Éléments spécifiques	34,2	17,1	13,4	30,5	18,6	8,0	26,6
Total	88,8	56,9	44,3	101,2	70,1	21,5	91,6

5 **Prévision 11-1 versus décision D-2015-018**

6 Les coûts relatifs aux activités de base sont supérieurs de 10,4 M\$ par rapport
7 au montant reconnu. Cet écart reflète le fait que le Distributeur ne prévoit pas
8 être en mesure de réaliser la réduction de la charge provenant des services
9 professionnels demandée par la Régie dans sa décision D-2015-018.

10 Par ailleurs, les coûts relatifs aux éléments spécifiques sont inférieurs de
11 7,6 M\$ par rapport au montant reconnu. Cette diminution s'explique
12 principalement par une réduction des coûts liés aux interventions en efficacité
13 énergétique.

14 **Prévision 11-1 versus prévision 9-3**

15 Les coûts relatifs aux activités de base selon la prévision 11-1 ont diminué de
16 5,7 M\$ par rapport à la prévision 9-3. Cette diminution s'explique
17 principalement par le report en 2016, pour un montant de près de 3 M\$, d'une
18 partie des travaux de décontamination prévus en 2015 relatifs aux deux
19 déversements survenus en réseaux autonomes en 2015. L'écart résiduel
20 s'explique entre autres par une réduction des besoins liés aux projets TI.

21 Par ailleurs, les coûts relatifs aux éléments spécifiques ont diminué de 3,9 M\$
22 et s'expliquent principalement par une réduction de ceux liés aux
23 interventions en efficacité énergétique.

2.2 Pour « les services qui seront rendus par les fournisseurs internes mais pour lesquels aucune entente client -fournisseur n'est prévue », la Régie comprend que les coûts budgétés sont dans la rubrique « Services professionnels et autres » et les coûts réalisés seront dans la rubrique « Charges de services partagés » (référence (ii)). Veuillez commenter la possibilité d'harmoniser la présentation des coûts budgétés et ceux réalisés.

Réponse :

1 **En mode prévisionnel, le Distributeur s'est toujours assuré de présenter les**
2 **montants des « Charges de services partagés » de telle sorte qu'ils soient**
3 **équivalents aux ententes clients-fournisseurs signées.**

4 **Toutefois, si des événements imprévus nécessitant des travaux se produisent**
5 **entre la date de signature des ententes clients-fournisseurs et le dépôt du**
6 **dossier tarifaire, les montants sont prévus dans les « Services professionnels**
7 **et autres », et ce, afin de préserver la présentation des ententes clients-**
8 **fournisseurs en « Charges de services partagés ». En effet, lorsque ces**
9 **événements imprévus surviennent, le Distributeur n'est généralement pas en**
10 **mesure de déterminer qui effectuera les travaux ou rendra les services**
11 **nécessaires.**

12 **En mode réel, les coûts sont présentés dans les rubriques associées aux**
13 **fournisseurs (internes ou externes) ayant réalisé les travaux ou rendu les**
14 **services.**

15 **Le Distributeur ne s'oppose pas à l'harmonisation des présentations de**
16 **l'information financière entre les modes réel et prévisionnel. Il rappelle par**
17 **contre, comme mentionné plus haut, qu'il n'est pas toujours en mesure de**
18 **prévoir avec une assurance raisonnable qui réalisera les travaux ou livrera les**
19 **services nécessaires et que, pour cette raison, des ajustements en mode réel**
20 **seront toujours possibles lorsque les travaux requis se préciseront. Le**
21 **Distributeur s'en remet donc à la décision de la Régie.**